



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAPSSA

Question écrite n° 49439

Texte de la question

M. Germain Gengenwin appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la diminution inquiétante du niveau des prestations servies par certaines institutions de prévoyance. Il lui signale, à cet égard, le cas de la caisse de prévoyance du personnel des agents de sécurité sociale et assimilés (CAPSSA), particulièrement pour ce qui concerne la couverture complémentaire en matière d'invalidité. Cet organisme a été créé en 1993 pour remplacer la caisse de prévoyance du personnel des organismes de la sécurité sociale (CPPOSS). Sa mise en place s'est traduite par une forte diminution de prestations servies en cas d'invalidité, la garantie de salaire étant passée de 45 % du salaire brut à 70 % du salaire net. En outre, la base de calcul des prestations servies par cet organisme n'aurait pas été revalorisée depuis trois ans. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour remédier à une situation qui est source de difficultés supplémentaires pour des personnes dont l'état de santé est déjà gravement altéré.

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49439

Rubrique : Retraites complémentaires

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1306